

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
DU 28/06/2018**

Le Jeudi 28 Juin 2018 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE, Maire.

Membres présents : CHAMAGNE Pierre, DELFAURE Patrick, BRODA Annie, COURTIOL Marie, GUÉDÉ Luc, LESCALE Cyril, THALAMAS Bernard, VANDERBORGHT Ann.

Absents excusés : BLANC Mathilde pouvoir à CHAMAGNE Pierre
LASSUS Pierre pouvoir à GUEDE Luc

Absent : BARBIÉ Damien

Secrétaire de séance : COURTIOL Marie

Monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour deux motions : une pour le soutien concernant l'hôpital Louis Conte de Gramat et une autre pour le soutien aux Agences de l'Eau.

1/ Approbation PV réunion 16 Avril 2018

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, le maire en donne lecture. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Débats sur le Projet d' Aménagement et Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUi-H) Cauvaldor

- Le conseil municipal ressent un manque d'intérêt de Cauvaldor pour les petites communes telle que Padirac, absence des petites communes dans le projet, Padirac non répertoriée alors qu'elle abrite un site touristique important.

- A noter que le projet du PADD ne fait pas ressortir de perspective d'évolution dans le domaine de l'habitat neuf.

- **Axe 1** :

* *Orientation 2* - les petites communes sont exclues puisqu'il est précisé "dans les principales centralités du territoire".

* *Orientation 3* - A expliciter "l'ensemble des parcours résidentiels et de vie"

Quid des petites communes qui n'ont pas d'habitat à rénover mais qui ont des terrains disponibles pour la construction.

Pourquoi rien n'est programmé pour un mode de vie rural ?

- **Axe 2** : *orientation 3* - Pourquoi Padirac ne figure pas sur la carte alors qu'est mentionné l'envie de maintenir une économie touristique durable ?

- **Axe 5** : *orientation 2* - Quid d'une OAP Cause (Cauvaldor)

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de donner un avis défavorable au projet par 10 voix contre.

3/ Nouveaux statuts Fédération d'Energies du Lot (FDEL)

Vote : 1 abstention, 0 contre et 9 pour

4/ Embauche saisonnier en CDD

Embauche suite à surcharge momentanée de travail due à l'entretien de la halle de la bergerie et de ses abords pendant la période du marché estival.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5/ Tarifs emplacements marché 2018

16 € par mètre linéaire pour les 2 mois

Approuvé à l'unanimité.

6/ Constitution d'une commission lotissement

Membres : Pierre CHAMAGNE, Patrick DELFAURE, Luc GUEDE, Pierre LASSUS, Bernard THALAMAS

7/ Acquisition microtracteur / tondeuse

Notre tondeuse autoportée ayant 11 ans et les réparations se faisant de plus en plus fréquentes le conseil décide d'équiper la commune d'une nouvelle tondeuse.

Les entreprises MENUIE CULTURE de Brive et COSTES-JARDIGRAMAT sont consultées.

Budget avec la reprise de l'ancienne : 12 057.66 € H.T. à répartir entre l'assainissement et la commune.

Acquisition approuvée à l'unanimité des votants.

Compte tenu de la tonte très fréquente des filtres à sable de la station d'épuration du Gouffre, le conseil décide d'affecter 70% de l'investissement sur le budget assainissement et 30% sur le budget de la commune.

8/ Appartement de droite, changement des radiateurs

Les radiateurs de l'appartement de droite étant anciens et du type « grille pain », le conseil décide de les remplacer par des radiateurs à inertie possédant un meilleur rapport confort/consommation.

Deux installateurs sont consultés pour la dépose des anciens matériels, la fourniture, la pose des nouveaux radiateurs et la mise aux normes des circuits de sécurité : l'entreprise LJS à Gramat et l'entreprise Electricité Philippe Barrière à Gramat.

Après étude des devis c'est l'entreprise BARRIERE qui a été choisie pour un montant de 3 642 € HT.

9/ Bois coupé provenant de la parcelle AE 167, fixation du prix de vente

Lors de l'aménagement de l'air de vidange pour camping cars un certains d'arbres avaient été coupés, débités en 1 mètre et stockés. Le conseil souhaitant mettre ce bois à la vente il doit préalablement délibérer pour en fixer le prix de vente.

Le montant de 50 € le stère à emporter est fixé et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Possibilité de paiement du bois par chèque énergie : modalités à voir avec la Trésorerie.

10/ Subvention voyage scolaire en Ecosse pour un élève habitant Padirac

Attribution de subvention pour les voyages scolaires à examiner au cas par cas.

Faute d'information complémentaire, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer à ce sujet.

11/ Motion de soutien aux services de médecine de l'hôpital de Gramat

Approuvé à l'unanimité des votants

12/ Motion de soutien aux Agences de l'Eau

Approuvé à l'unanimité des votants

13/ Questions diverses

- Courrier de la Dépêche pour savoir si l'on veut participer au concours "Mon beau village"
Le conseil décide de ne pas donner suite
- Candidature pour le logement des Ecoles de droite : A étudier
- Salle communale :
Prévoir réunion de travail pour revoir les tarifs. Il n'y a pas de tarif pour les entreprises.
Refixer la date de remise des clés à la fin du week-end.
- Nettoyage des sanitaires après le marché estival du lundi soir - Voir pour le confier aux agents communaux.
- Fixation d'une date de réunion "Commission Lotissement"
- Nettoyage champ à l'entrée du bourg avant le 14 Juillet. Cyril Lescale passera le broyeur.

Fin de séance 22 h 55